

Conseil en Périnatalité : Concept et activités

1.0 Objectifs généraux de la mission du tandem en périnatalité

Promotion de la santé

- Favoriser la **mise en place d'un environnement sain et sécuritaire** pour la santé et le développement de l'enfant à naître.
- Favoriser la **mise en place d'un environnement économique et social et juridique sûr** pour la famille
- Promouvoir l'**équité dans l'accès à des conditions de santé adéquates** pour les familles de toutes conditions sociales de la région.
- **Reconnaître et renforcer la capacité des mères, des pères, des enfants et de leur réseau immédiat à adopter des attitudes et des comportements favorables à leur santé et leur développement.**
- **Reconnaître et soutenir les liens communautaires familiaux et parentaux** et contribuer à leur développement harmonieux.
- **Augmenter la proportion de parents qui se sentent compétents pour accueillir leur enfant et connaissent les moyens de résoudre les difficultés** auxquelles ils sont confrontés.
- **Donner accès** aux informations traitant des aspects physiques, psychologiques, socio-économiques et juridiques, de la maternité, paternité et de l'accueil de l'enfant

Prévention

- **Réduire le nombre de situation à risque** pour la femme enceinte et son futur bébé sur le plan physique, psychologique et/ou social, au domicile et dans son milieu de travail.
- Mettre en place l'**accompagnement des familles ayant des besoins touchant à la santé ou en situation de précarité** en **évaluant leurs besoins et leurs ressources** et en prenant les dispositions pour créer un environnement favorable à la naissance l'accueil et l'épanouissement de l'enfant.

2.0 Mission générale du tandem : sage-femme et assistante sociale

La **sage-femme conseillère et l'assistante sociale en périnatalité** assurent un **accompagnement** sur toutes les questions **en lien avec la naissance d'un enfant**. Elles offrent un espace d'écoute, d'informations, de soutien et d'orientation en tenant compte du contexte personnel, familial et social ainsi que de l'aspect émotionnel et psychologique lié à la situation. Ces consultations sont **gratuites**.

Elles **informent et accompagnent** les **femmes, les hommes et les couples** qu'elles rencontrent **pour toutes les questions liées à la grossesse, la naissance et l'accueil de l'enfant** dans le

but de favoriser le bon déroulement de la maternité, la création et le développement des liens parents-enfants et les compétences des futurs parents.

Elles les **écoutent, conseillent et présentent** les prestations et équipements disponibles. Au besoin, elles orientent la personne vers la collègue du tandem périnatalité ou vers d'autres organismes spécialisés, ceci de façon confidentielle et personnalisée.

Leur contribution est ponctuelle et se limite dans le temps. Elles interviennent **durant la période qui s'écoule du début de la grossesse jusqu'à six mois après l'accouchement.**

Avec l'accord de la femme, la **sage-femme établit une anamnèse obstétricale et un recueil de données psychosociales (dossier périnatal)** comprenant des éléments sur :

- la situation de vie
- le vécu de la grossesse
- les souhaits pour l'accouchement
- le projet des premières semaines avec l'enfant à la maison
- les éventuelles démarches entreprises.

Ce document, remis dans son dossier à la maternité, a pour but de l'introduire auprès de l'équipe de la maternité qui va l'accompagner dans les premiers jours avec son nouveau-né et organiser le retour à domicile.

3.0 Parcours suggéré

Le service du tandem sage-femme assistante sociale est **mis à la disposition de chaque famille.** C'est le plus **souvent par le biais des autres professionnels, en priorité les gynécologues,** rencontrés lors d'une grossesse ou d'une naissance, que la femme, le couple est invité à consulter l'une ou l'autre des intervenantes.

Le plus souvent, le **gynécologue** invite la femme enceinte, le couple à prendre rendez-vous avec la sage-femme conseillère pour l'entretien d'échanges et d'information **au plus tard vers la 24^{ème} semaine de grossesse** ainsi que pour l'établissement du dossier périnatal, qui sera ensuite remis à l'équipe de la maternité.

Indépendamment de cette invitation qui devrait être, dans le meilleur des cas, systématisée, **la femme, l'homme ou le couple peut s'adresser à la consultation en périnatalité à tous les stades de la grossesse ainsi que durant les six mois qui suivent la naissance d'un enfant .**

Le tandem peut également initier et assurer la continuité d'un accompagnement pluridisciplinaire. La sage-femme conseillère et l'assistante sociale collaborent étroitement avec les différents services du réseau :

- Services de santé - médecins généralistes, gynécologues, pédiatres, pédo-psychiatres, psychiatres,
- Hôpitaux, UMSA, sages-femmes indépendantes, infirmières petite enfance, CMS, Espaces Prévention, Centre de planning familial
- Services socio-administratifs – Etat civil, CSR, Fareas, Agence communale d'assurances sociales etc.
- Lieux d'accueils
- Justice de Paix, Office du Tuteur Général, Service de Protection de la Jeunesse, etc.

4.0 De l'ante au post natal

Le tandem sage-femme conseillère – assistante sociale en **périnatalité** travaille **relation étroite avec les autres professionnels du réseau petite enfance**.

A partir des besoins propres de chaque famille, les intervenantes du tandem orientent et/ou accompagnent la famille vers les autres professionnels du réseau avec le souci de coordonner et de **garantir une cohérence suffisante** des interventions de l'ante au post-natal.

Avec l'accord de la personne concernée, elles peuvent transmettre - par oral ou écrit - aux professionnels concernés les informations psychosociales et les démarches entreprises.

ANNEXES

ACTIVITES DE PRESTATIONS D'INFORMATION

La sage-femme :	L'assistante sociale
<ul style="list-style-type: none"> ❖ conduit des entretiens individuels, de couple qui proposent un dialogue sur le désir d'enfant et l'accueil de l'enfant, ainsi qu'un lieu pour l'expression des besoins quant à : <ul style="list-style-type: none"> • la grossesse , l'accouchement, l'allaitement et l'accueil du nouveau-né • les changements corporels de la femme enceinte, l'alimentation, les activités physiques, le travail, les loisirs, la sexualité • les besoins matériels, habits et environnement à préparer • la prévention de risques liés à la maternité (toxoplasmose, contractions utérines prématurées, gestose, dépression du post partum, etc.) • les services et associations à disposition (un cours de préparation à la naissance et puériculture, sage-femme à domicile, infirmière petite enfance, lieux d'accueil enfants-parents, crèches, mamans de jour, aides à domicile, etc) ❖ par la discussion, des exercices de relaxation, favorise la relation avec la grossesse. ❖ aborde les questions touchant à la situation de l'enfant à naître dans l'histoire familiale, le remaniement des relations familiales, les nouvelles façons d'être ensemble. ❖ offre une écoute active lors de difficultés relationnelles dans le couple, avec la famille, l'entourage social et professionnel. Oriente au besoin auprès d'un thérapeute. ❖ répond aux questions et aux besoins en matière de contraception pour la période des suites de couches. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ conduit les entretiens individuels, de couple, de famille, et propose des informations se rapportant : <ul style="list-style-type: none"> • aux changements psychosociaux inhérents à la maternité et au futur rôle de parents • aux éventuelles difficultés de couple liées à la venue de l'enfant • aux questions juridiques liées à la filiation (reconnaissance paternelle, recherche en paternité, procédure de désaveu, établissement de convention alimentaire, séparation, divorce, etc.) • aux droits du travail (droits des femmes enceintes et de celles qui allaitent, congé maternité, chômage, etc.) • aux questions sociales (assurances, allocations, modes de garde de l'enfant, etc.) • à l'organisation du retour à domicile (accueil de l'enfant, sages-femmes, puéricultrices et consultations pour nourrissons, aide à domicile, etc.) • aux possibilités de soutiens financiers (subside LAMal, allocation maternité, aides publiques ou privées etc.). • aux besoins matériels ❖ aborde les questions touchant à la situation de l'enfant à naître dans l'histoire familiale, le remaniement des relations familiales, les nouvelles façons d'être ensemble ❖ offre une écoute active lors de difficultés relationnelles dans le couple, avec la famille, l'entourage social et professionnel. Oriente au besoin auprès d'un thérapeute.

ACTIVITES D'AIDE PERSONNALISEE

La sage-femme conseillère et l'assistante sociale en périnatalité **peuvent offrir un soutien plus approfondi** en fonction des particularités que présentent la femme enceinte ou les futurs parents en difficulté dans des situations particulières :

- ❖ Adolescence
- ❖ Abus sexuels
- ❖ Antécédents gynéco obstétricaux
- ❖ Solitude
- ❖ Difficultés liées à la migration
- ❖ PMA
- ❖ Conflit de couple
- ❖ Troubles psychiques
- ❖ Don en adoption
- ❖ Violences
- ❖ Dépendances

La sage-femme	L'assistante sociale
<ul style="list-style-type: none"> ❖ établit une relation d'aide et de soutien en cas de difficultés lors d'une grossesse ❖ accompagne les futurs parents et avec eux, évalue leurs besoins et leurs ressources et prendre, de concert avec l'assistante sociale et les autres professionnels concernés, les dispositions pour créer un environnement favorable à la naissance, à l'accueil et l'épanouissement de l'enfant. ❖ avec l'accord de la femme, la sage-femme établit une anamnèse obstétricale et un recueil de données psychosociales (dossier périnatal) comprenant des éléments sur : <ul style="list-style-type: none"> • la situation de vie • le vécu de la grossesse • les souhaits pour l'accouchement • le projet des premières semaines avec l'enfant à la maison • les éventuelles démarches entreprises. Ce document, remis dans son dossier à la maternité, a pour but de l'introduire auprès de l'équipe de la maternité qui va l'accompagner dans les premiers jours avec son nouveau-né et organiser le retour à domicile ❖ est à la disposition des femmes durant leur temps d'hospitalisation pour un complément d'information ou un soutien. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ accompagne les futurs parents et avec eux, évaluer leurs besoins et leurs ressources et prendre, de concert avec la sage-femme et les autres professionnels concernés, les dispositions pour créer un environnement favorable à la naissance, à l'accueil et l'épanouissement de l'enfant. ❖ accompagne voire effectue les démarches en vue d'un soutien financier ponctuel au travers des aides publiques ou privées ❖ transmet, avec l'accord de la personne, par oral ou par écrit, aux professionnels concernés les informations psychosociales utiles à la suite de la prise en charge et les démarches entreprises ❖ initie, si nécessaire, une prise en charge pluridisciplinaire et organise la mise en place d'un réseau de professionnels